Ville de Trilport

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

VILLE DE TRILPORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 12 novembre 2019

N°2019/95 : CREATION D'UN EMPLOI CONTRACTUEL DE DIRECTEUR DE L'AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT ET DES SERVICES TECHNIQUES

L'an deux mille dix-neuf le mardi 12 novembre à 20H00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Trilport, se sont réunis salle Saint-Exupéry, sur une convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 6 novembre.

Etaient présents : 20
Mesdames, Messieurs, Jean-Michel MORER, Danielle BOURGUIGNON, Camille FASSI, Michel EBERHART, Annick PANE, Gérard MORAUX, Geneviève LEGUAY, Manuel MEZE, Roselyne WALGER, Joaquim DA CRUZ, Stide MARQUEZ, Denise GONON, Ange AMBROSIO, Isabelle YEROMONAHOS, Azdine RAMDAN, Emmanuel FONKING, Fathia BEN MABROUK, Geneviève CAIN, Serge MAGLIOZZI, Isabelle GUILA CORNIL.

Pouvoirs : 3
Madame Francine BERTHAUX à Madame Danielle BOURGUIGNON, Madame Françoise VASSELON à Monsieur Manuel MEZE, Monsieur Eric KRAEMER à Monsieur Serge MAGLIOZZI.

Absents excusés : 4
Monsieur Christophe BLONDEL DEBLANGY, Madame Elise BEAUFORT-LAMBERT, Monsieur Patrick AUGEY, Madame Clémence LAUMONIER.

M. Michel EBERHART a été élu secrétaire de séance

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU l'article 3-3, alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précitée qui autorise le recrutement d'un agent contractuel pour occuper un emploi permanent de catégorie A lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi,

VU la commission finances/administration générale du 24 octobre 2019,

Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20191112-2019-095DEL-DE
Date de télétransmission : 19/11/2019
Date de réception préfecture : 19/11/2019

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré

PAR 18 voix POUR (Mesdames, Messieurs, Jean–Michel MORER, Danielle BOURGUIGNON, Camille FASSI, Michel EBERHART, Annick PANE, Gérard MORAUX, Geneviève LEGUAY, Manuel MEZE, Roselyne WALGER, Joaquim DA CRUZ, Stide MARQUEZ, Denise GONON, Ange AMBROSIO, Isabelle YEROMONAHOS, Azdine RAMDAN, Fathia BEN MABROUK, Francine BERTHAUX et Françoise VASSELON) et 5 ABSTENTIONS (Mesdames, Messieurs, Emmanuel FONKING, Geneviève CAIN, Serge MAGLIOZZI, Isabelle GUILA CORNIL, Eric KRAEMER)

DECIDE

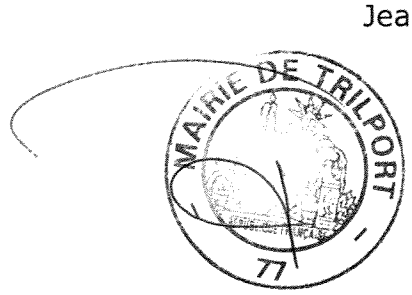
- de créer un poste d'ingénieur contractuel de catégorie A pour occuper les missions de directeur de l'aménagement, de l'environnement et des services techniques. L'agent sera rémunéré par référence à la grille indiciaire du grade d'ingénieur territorial, sur la base de 35 heure hebdomadaire, à compter du 1er décembre 2019.

- de modifier en conséquence le tableau des effectifs

- d'inscrire les crédits prévus à cet effet au chapitre 012 « charges de personnel »

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Document déposé à la Sous-Préfecture de MEAUX
Le
Publié le
ACTE RENDU EXECUTOIRE
Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,
Jean-Michel MORER



Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20191112-2019-095DEL-DE
Date de télétransmission : 19/11/2019
Date de réception préfecture : 19/11/2019